

Gamal HOOSEINBUX
Citoyen Responsable
14 Rue des Tourterelles
Résidence Beauregard
97354 Rémire-Montjoly
Guyane Française
Courriel : hooseinbux@wanadoo.fr
Tél : 0694 12 87 57

Shell Exploration and Production France SAS
Immeuble Les Verrières de la Madeleine
2260, Route de la Madeleine
97300 Cayenne
Guyane Française

A l'attn de Monsieur Patrick Roméo

Rémire le, 12 Juin 2012

Objet : Propositions pour des retombées économiques réelles et immédiates pour la Guyane

Monsieur,

Suite à la réunion d'information du lundi 4 juin 2012 à la mairie de Cayenne.
Comme vous l'aviez suggéré, je cite : « **je suis ouvert à toutes les propositions des Guyanais** », je souhaite vous faire part de mon opinion, vous faire des propositions avec l'espoir d'obtenir des réponses à quelques unes de mes questions.

Comme beaucoup de Guyanais je suis totalement favorable à votre projet pétrolier en Guyane et compte m'inscrire dans la lignée de certains hommes comme Hector Rivierez qui à toujours défendu l'installation du Centre Spatial Guyanais avant même d'avoir été député en 1967. Cette lettre est celle d'un Guyanais engagé au coté de son pays, un citoyen responsable qui souhaite défendre l'intérêt de ses semblables.

Nombre d'entre nous sont favorable « OUI » mais pas dans n'importe quelle condition et pas sans une implication forte et immédiate des Guyanais.

En Mars 2011, vous aviez l'opportunité de faire travailler et d'aider au développement d'une société guyanaise offrant des services de transport hélicopté, unanimement appréciée. Cependant vous avez publiquement prétendu de manière inexacte que celle-ci avait refusé de collaborer à vos audits. Hors ceux-ci, avaient été bien effectués par Shell Aviation dans leur hangar en Guyane. Il est incontestable que les résultats de cet audit ont été orienté par votre choix pour empêcher la dite société, HdF (Hélicoptère de France) pour ne pas la nommée à prétendre à ce marché. Osé contester les compétences de HdF, me laisse dubitatif. Sachant que cette compagnie à une dimension nationale, implanté localement, le numéro 1 des évacuations sanitaires même dans des zones classées « **inhospitalières** » comme la Guyane, transportant des civils et des élus jusqu'au plus haut niveau de l'état. Vous comprenez donc mon inquiétude si cette compagnie ne répondrait pas à vos critères d'exigence.

Concernant le second appel d'offre de transport hélicoptère, vu les obligations émises par Shell, tant en types d'appareils qu'en délais de disponibilité, excluait d'office toutes les compagnies du monde sauf cette société belge.

À mon sens il aurait été plus judicieux, puisque vous inscrivez vos actions dans la durée, de conclure un partenariat avec une entreprise locale, dès l'année de la découverte, afin que celle-ci ait eu un délai nécessaire pour satisfaire vos exigences.

De plus, nous avons constaté qu'aucun ravitaillement agro-alimentaire pour la précédente campagne n'avait été organisé au sein des commerces de la place. Et à quinze jours du démarrage de la nouvelle campagne de prospection et forage, aucune mesure concrète ne semble avoir été prise dans ce sens.

Malgré les 300 millions d'euros investis ces six dernières années, dans le démarrage de l'exploration pétrolière, vous n'avez pas investi un seul euro dans la vie associative, sportive ou culturelle guyanaise. Et nous avons pris acte de votre refus d'y participer à l'avenir.

Vous avez eu recours à vingt observateurs en mammifères marins, vous avez préféré faire venir de Paris des étudiants inexpérimentés que vous avez formés sur place au lieu de privilégier un recrutement local.

Vous vous êtes mis en infraction en dérogeant à vos obligations et vous avez entaché la crédibilité du dossier d'étude d'impact, en ne respectant pas l'arrêté préfectoral sur la démarche des études de travaux. En prétextant que le prestataire chargé des survols aériens d'observation s'était « **craché** », alors que le pilote avait posé son avion en panne hydraulique sans une égratignure pour les passagers et des dommages mineurs concernant le matériel.

L'avion a de nouveau volé huit jours après cet incident classé « **mineur** » par les autorités aéronautiques compétentes.

Comme pour HdF les qualités et les compétences de cette entreprise aérienne sont unanimement reconnues en Guyane depuis plus de 10 ans.

Lors de cette réunion d'information, vous n'avez cessé d'affirmer sans démontrer, le peuple de Guyane vous jugera sur vos actes et non sur vos paroles.

Sur les six années écoulées dont vous ne pouvez décemment pas vous affranchir, vous êtes très largement déficitaire.

Enfin pourriez-vous m'éclairer sur certaines questions?

- Pouvez-vous fixer un calendrier des recrutements et de mise en place de formation en Guyane ?
- Quelles sont les mesures d'impact environnemental que vous comptez mettre en œuvre ?

Au Chapitre 4.1 de la page 37 du plan Polmar Shell prévoit un avion d'intervention.

- Où cet avion sera basé ?
- Sera-t-il astreint prêt au décollage, 24 heures sur 24 ?

La perception hypothétique de taxes sur l'exploitation pas avant 7 ans est peu satisfaisante, c'est pourquoi j'émet les propositions suivantes :

- Transfert du contrat hélicoptère vers une entreprise locale.
- Recrutement des observateurs exclusivement réservés aux locaux.
- Obligation d'approvisionnement alimentaire dans les réseaux de distributions de Guyane.
- Survol d'observation, d'étude, et publication des rapports sur internet.
- Publication de cartes des courants maritimes sur internet (Pour en finir avec une certaine polémique).
- Mécénat associatif, sportif et culturel à hauteur de 2% des investissements, rétroactifs depuis 2006.

- Mise en place de formation en adéquation avec la filière pétrole, dotée d'un budget minimum de 2% des investissements.
- Création d'un fonds destiné aux études environnementales pour augmenter significativement la connaissance du milieu marin guyanais.

Dans l'attente de vous lire, je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Gamal HOOSEINBUX Jr.

Copie à :

- Monsieur le Préfet de la Région Guyane
- Monsieur le Président du Conseil Général
- Monsieur le Président du Conseil Régional
- Monsieur le Président du C.C.I.G
- Monsieur le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat
- Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture
- Monsieur le Président du Medef
- Guyane 1^{ère}
- Antenne Télé Guyane
- France Guyane.